

Bois le Roi, le 25 septembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous interroger sur les relations et l'accompagnement que nous souhaitons développer avec le Trait d'union si les bacots nous accordent leur confiance les 7 et 14 octobre prochains.

Nous sommes conscients que les municipalités successives vous ont délégué les secteurs artistiques et culturels que vous avez su développer et ouvrir au plus grand nombre. Votre association contribue à tisser du lien culturel mais aussi social, intergénérationnel entre bacottes et bacots.

Nous souhaitons que le Trait d'Union ait les moyens de réaliser ses projets en conformité avec les aspirations des bacots.

Elus, nous nous engageons à négocier une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs adaptée au besoin des bacots et permettant à votre association d'assurer pleinement sa mission en disposant des moyens nécessaires. Cette convention pourra éventuellement intégrer une participation du Trait d'Union au « *Plan mercredi* ». Le Ministère de l'Education Nationale propose en effet aux communes en charge du périscolaire de signer un Projet Éducatif De Territoire (P.E.D.T.) labellisé sous ce vocable. Un des objectifs de ce plan est d'inscrire des activités périscolaires riches et variées sur le territoire en relation avec les acteurs, en impliquant les habitants et en construisant des partenariats avec les associations culturelles telles que le trait d'Union.

Vous pouvez compter sur notre collaboration active reposant sur un dialogue régulier et constructif.

Le Trait d'union assume une vraie mission de service culturel et éducatif pour la commune ; la subvention municipale doit en assurer la pérennité.

ACCESSIBILITE AU PLUS GRAND NOMBRE, DEPLOIEMENT DES ASSOCIATIONS

Afin de permettre une accessibilité à tous, y compris aux plus modestes aux différentes activités de votre association, nous souhaitons proposer le déploiement d'un barème d'adhésion lié au quotient familial appliqué sans effet de seuil. La perte de recettes sera bien entendu compensée à l'euro près par un supplément de subvention.

Nous envisageons par ailleurs de créer une commission culturelle extra-municipale constituée d'élus, de représentants associatifs, d'acteurs culturels et d'usagers.

Nous souhaitons mettre en œuvre des initiatives municipales (expos/accueil d'artistes/installations itinérantes...) qui permettront de valoriser et de promouvoir les associations culturelles de la ville.

LOCAUX

Toujours en concertation, nous serons attentifs à la mise à disposition de locaux adaptés en rapport avec notre politique de pratique artistique pour le plus grand nombre. Nous réaliserons une étude prospective en vue d'analyser les différentes options répondant aux besoins des formations artistiques (musicales, arts plastiques, théâtrales) : rénovation de lieux existants (Maison des associations, bâtiment rue Coquement, etc.), la mise à disposition de nouveaux espaces via le projet de médiathèque, la mutualisation ou échanges de sites avec la commune de Chartrettes.

Conscients que la pérennité de votre association concourt au dynamisme culturel de Bois le Roi, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées et de tous nos encouragements.

Pour la liste Éco-citoyenne Avec vous à Bois le Roi

Camille GIRE